

FOCUS SUR LE SUPPORT : FCPR AMUNDI PRIVATE EQUITY MÉGATENDANCES II

ORIENTATION STRATÉGIQUE DU FONDS

Le FCPR Amundi Private Equity Mégatendances II AV Part A est un fonds commun de placement à risques. Il investit dans des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et dans des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) françaises ou européennes non cotées, ou cotées dans la limite de 20%, françaises ou européennes.

Le fonds sélectionne des PME ou ETI bénéficiant d'une ou plusieurs des 5 grandes tendances mondiales :

- Evolutions sociétales (réseaux sociaux, conscience citoyenne, bien être...)
- Environnement (énergies renouvelables, recyclage, dépollution...)
- Technologie (innovations, accélération des changements, connectique, gestion des données)
- Globalisation (transports, éducation, tourisme...)
- Démographie (santé, vieillissement, agroalimentaire...)

Ce fonds participe principalement à des opérations de capital-développement et de capital-transmission destinées à faciliter la transmission de tout ou partie de l'actionnariat d'entreprises françaises ou européennes.

PRINCIPALES LIGNES D'INVESTISSEMENTS

Les ETI et PME doivent :

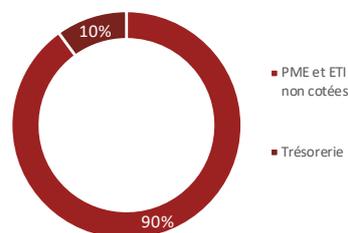
- Bénéficier de l'impact de l'une des 5 mégatendances identifiées,
- Présenter un projet de croissance organique ou externe cohérent,
- Avoir une équipe dirigeante de qualité,
- Afficher un historique de rentabilité et fondamentaux financiers solides.

Le Fonds pourra prendre en compte de façon non contraignante des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) mentionnés à l'article L. 533-22-1 du CMF. Amundi est signataire des Principes de l'Investissement Responsable depuis 2006. Amundi Private Equity Funds est signataire de la charte des Investisseurs pour la croissance (France Invest).

CARACTERISTIQUES GENERALES

Forme juridique	FCPR : L214-28 CMF
Date de création	03/12/2019
Code ISIN	FR0013430378
Période de souscription	Jusqu'au 31 décembre 2020
Durée d'investissement recommandée	10 ans
Périodicité de valorisation	Bimensuelle
Taux de Frais Annuel Moyen (maximum)	2,9683 %
Eligibilité	Assurance vie et compte titres

Allocation cible du fonds



Source Amundi Private Equity Funds – Mai 2020

L'INVESTISSEMENT AU SEIN D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

Le support Amundi Private Equity Mégatendances II est un FCPR à capital non garanti disponible en qualité d'unité de compte éligible au sein de la gestion libre du contrat d'assurance vie.

Les points clés

- L'investissement sur le support doit être supérieur ou égal à 1 000 € et peut représenter 100% de la valeur atteinte sur le contrat jusqu'à 500K€ et dans la limite de 1M€ sur l'ensemble du contrat d'assurance vie tous supports FCPR et fonds non cotés confondus.
- La durée d'investissement recommandée sur le support est de 10 ans.
- La sortie en capital est possible.

⁽¹⁾ Non applicable en cas de décès

Les points d'attention

- En cas de sortie anticipée durant les 5 premières années, des pénalités de 5%⁽¹⁾ s'appliqueront sur les sommes brutes rachetées dans le cadre d'un rachat total.

ACTES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES EN GESTION LIBRE

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| ✓ Versement initial et libre | ✗ Rachat partiel |
| ✓ Arbitrages entrants | ✗ Arbitrages sortants |
| ✓ Rachat totaux | ✗ Opérations programmées |

La diversification d'un patrimoine dans ce type d'actifs risqué doit représenter une part très minoritaire des actifs de l'épargnant. Il existe, notamment, un risque de perte en capital, un risque de liquidité de par la nature des investissements réalisés, un risque en actions proportionnels à la parts des actifs investis et un risque de crédit. Les autres types de risques sont consultables dans le Règlement du Fonds.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 € – 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin – BP 3063 – 69395 LYON Cedex 03 – www.uaflife-patrimoine.fr Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Predica et Spirica et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02. **Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances**

Spirica, S.A. au capital de 231 044 641,08 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

Document fourni à titre indicatif uniquement. Réservez aux distributeurs, ne pas remettre clients finaux.